FORMATION EN PRÉSENTIEL

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Dernière mise à jour le 10/03/2025.

Tarif	**1570** € HT par participant
Réf.	**SURETE TFP APS**
Contact	0558573102 formation@action-securite.com www.action-securite.com

OBJECTIF

La formation a pour objectif de former des futurs agents de prévention et de sécurité, en obtenant une carte professionnelle d'agent de sécurité délivrée par le CNAPS après avoir réussi un examen de fin de formation.
La formation d'agent de prévention et de sécurité a pour objectif de faire connaitre au futur agent de sécurité son rôle et ses missions, les lois qui encadrent son métier et les limites légales de ses interventions et de préparer le candidat à la réussite de l'examen.
A l'issue de la formation TFP APS l'agent de prévention et de sécurité assurera la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique dans un cadre réglementaire et structuré. Il assurera le filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité), alertera sa hiérarchie et les équipes d'intervention, portera secours aux personnes et assurera le premier niveau d'intervention faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident.
L'agent de prévention et de sécurité exercera ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), notamment dans les structures d'hébergement ou de soins, ... en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille des entreprises varie selon le secteur (évènementiel, transport, industrie, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours

fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire (sauf dispositions réglementaires spécifiques) et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) est requis.
Il travaillera sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur…) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste…). Il devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener sa mission à bien.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.

- Connaître les outils de transmission et réaliser une remontée d'informations
- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure
  Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
  Connaître les principes de la République française
- Connaître les risques incendies
- Être capable d'analyser les comportements conflictuels et de résoudre un confit
- Savoir appliquer l'art. 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'Agent de prévention et de sécurité
- Appliquer les techniques d'information et de communication
  Savoir transmettre les consignes et les informations - Savoir contrôler les accès ..
- Savoir prévenir et détecter les risques terroristes : connaître les différentes menaces terroristes, les niveaux de risque associés, les différents matériels terroristes.
  Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.
  Savoir se protéger . Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur

intervention, sécuriser une zone, Secourir...
- Savoir utiliser les systèmes de surveillance et de vidéo
- Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation, - Identifier les acteurs d'un événement - Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements
- Maîtriser la gestion des alarmes - Protéger le travailleur isolé Sensibiliser au risque électrique
- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- Evaluer les risques professionnels - Situer le risque industriel majeur au sein des ICPE...
  Savoir identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne âgée de plus 18 ans désirant se former au métier d'agent de prévention et de sécurité. Un stage en entreprise de sécurité est souhaitable pour mieux découvrir le métier. La formation est éligible pour le CPF (compris les salariés d'entreprises) Vous souhaitez des informations .. ? Consultez nous !

PRÉ-REQUIS

- Pour toutes les demandes, auprès du CNAPS (demande d'entrée en formation): il sera demandé :

  Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
  Pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, une pièce d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance ;
  En l'absence d'une pièce d'identité précisant ces mentions, un extrait d'acte de naissance sera demandé.
  Un extrait du casier judicaire du pays d'origine traduit en langue Française.
- Il sera demandé d'effectuer le test de la branche sécurité (écrit et oral)
- Les ressortissants étrangers (UE et EEE compris) doivent justifier d'une connaissance de la langue française de niveau dit « B1 » du cadre européen de référence pour les langues (CERL). L'arrêté du 31 mars 2022, publié au JO le 8 avril 2022, relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française fixe la liste des documents pouvant être produits pour justifier de ce niveau de langue.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pour accéder à la formation, il sera demandé : carte nationale d'identité ou titre de séjour de + 5 ans, carte vitale, satisfaire à la réussite du test B1 oral et écrit, autorisation préalable ou provisoire valide délivrée par le CNAPS. Délai d'inscription 3 semaines compte tenu des délais d'instructions qui peuvent être longs , le planning des sessions est consultable sur https://www.action-securite.com/incendie/calendrier-des-

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Ordinateurs individuels pour l'examen QCU, matériel conforme au cahier des charges de L'ADEF, consultable via https://www.action-securite.com/incendie/le-centre

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Enseignements théoriques en salle équipée (ordinateurs, vidéoprojecteur, tableau blanc) avec support de cours Exercices pratiques, étude de cas, scénarios. Mises en situation d'intervention, entraînement à l'oral pour faciliter l'entrevue avec le jury, le jour de l'examen.

TAUX D'OBTENTION

100 % année 2024, 2023, 2022, 2021, 2020

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance : Sans objet. Possibilité de suivre un ou plusieurs modules de formation, notamment en cas d'échec à l'examen pour une note inférieure à 8 à l'examen.

ÉQUIVALENCES

La carte professionnelle peut être obtenue par équivalence (policiers et gendarmes, policiers municipaux, militaires, selon certaines conditions*).* Une demande devra être établie via le CNAPS Conseil National Des activités Privées de Sécurité. Pour ce cas spécifique, s'adresser directement au centre de formation ASI.

PASSERELLES

Aucune passerelle possible

SUITES DE PARCOURS

Cette formation peut être complétée par une formation SSIAP1 qui permettra d'évoluer.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'un entretien préalable afin de prévoir une organisation et un environnement adaptés. Un référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et au besoin vous orienter vers les partenaires spécialisés.

DÉBOUCHÉS

A la fin de votre formation une carte professionnelle vous sera délivrée par la CNAPS ce qui vous permettra d'accéder à l'ensemble de ces métiers dans des lieux variés : Agent de prévention et de sécurité - Agent démarque inconnu - Contrôleur d'accès - Événementiels (festivals, salles de spectacles…) - Surveillance humaine Agent arrière caisse - Agent stadier - Agent d'accueil sécurisé Gardiennage Retour à l'Emploi dans les 3 mois : 2020 = 100% 2021 à ce jour 100%, 2022 à ce jour 100%

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Niveau 3	**Présentiel**	**4 mini > 12 maxi**	**175 heures / 25 jour(s)**

PROGRAMME

Socle de base 41 heures

UV1 - Module secourisme – 14 heures (dont 7 heures de pratique)

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

UV2 - Module environnement juridique – 17 heures

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Connaître les principes de la République française
- Connaître les dispositions utiles du Code pénal
- Maitriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

UV3 - Module gestion des conflits – 5 heures

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit

UV4 - Module stratégique – 5 heures

- Connaitre les outils de transmission et savoir transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'informations

Socle de spécialité agent de prévention et de sécurité 134 heures

UV2- Module environnement juridique 5 heures (complément avec le tronc commun)

- Connaitre le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaitre les dispositions utiles du code pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche sécurité

UV3- module gestion des conflits 9 heures (complément avec le tronc commun)

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels, de résoudre un conflit et de gérer une situation conflictuelle

UV4 - Module stratégique 2 heures (complément avec le tronc commun)

- Connaitre les outils de transmission, savoir transmettre des consignes et réaliser une remontée d'informations

UV5 - Module prévention des risques d'incendie – 7 heures (dont 3 heures de pratique)

- Initiation au risque incendie

UV6 - Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier – 7 heures

- Application de l'article 73 du Code de Procédure Pénale, ainsi que dans le cadre des missions de l'APS

UV7 - Module sensibilisation aux risques terroristes – 13 heures (dont 3 heures 30 de pratique)

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même et protéger les autres

- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme "tactique"
- Alerter les secours

UV 8 - Module Professionnel – 45 heures (dont 25 heures de pratique)

- Appliquer les techniques d'information et de communication, et savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

UV9 - Module palpation de sécurité et inspection des bagages – 7 heures (dont 4 heures de pratique)

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UV10 - Module surveillance par moyens électronique de sécurité – 7 heures

- Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection

UV11 - Module gestion des risques – 11 heures (dont 5h de pratique)

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé Séquence
- Sensibilisation au risque électrique

UV 12 - Module événementiel spécifique – 7 heures

- Maitrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV 13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées – 7 heures (dont 4 heures de pratique)

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

UV 14 - Module industriel spécifique – 7 heures

- Évaluer les risques professionnel
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.

Information sur la durée de validité

La durée de validité est de cinq années à date anniversaire, à échéance le titulaire du titre devra effectuer un Maintien des Acquis et des Compétences dans les conditions suivantes :

- Soit un MAC APS de 27h sans le module secourisme qui devra être justifié

- Soit un MAC APS de 34h avec le module secourisme inclus

L'organisme de formation est agréé sous le Numéro d'agrément : 4009050101 par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP.

AUTORISATION D'EXERCICE CNAPS FOR-040-2028-08-29-20230645563

ORGANISME(S) CERTIFICATEUR(S) : Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans la Branche Sécurité privée – CPNEFP de la Branche Prévention et Sécurité / ADEF enregistré le 1.07.2022

DATE D'ECHEANCE DE L'ENREGISTREMENT : 01/07/2027

CODE RNCP 36648

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : **https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36648/**

LES PLUS

Programme conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et de l'Arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
l'ensemble des formateurs sont habilités à dispenser leurs UV respectives	- Validation UV1 : Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS. Un candidat déjà titulaire du SST devra suivre le module secourisme et repasser la validation. - QCU Questionnaire à choix unique UV2 A UV14 (sauf UV 13) portant sur un total de 103 questions :si la candidat obtient : * Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise * 8 ≥ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen * Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module - Mise en situation pratique (UV 13-15) sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier) le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation.	TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de MAC APS MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AGENTS PRIVES DE SECURITE